

A PROPOS DE LA PEINE DE MORT

Par le Groupe ACAT d'Orange, Alain GRANIER



1 CE QUE DIT LA BIBLE

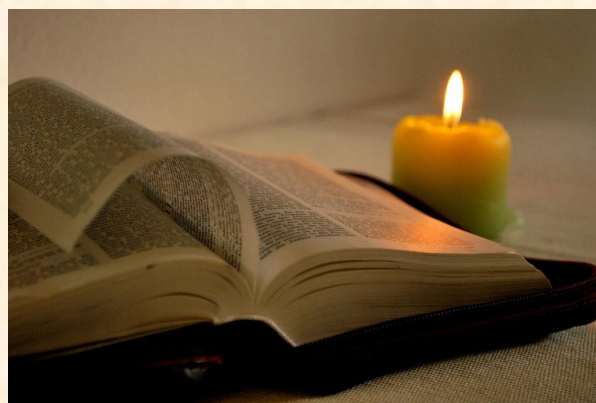
Beaucoup de choses ont été écrites sur ce que la Bible dit sur la peine de mort. Il vous suffit d'aller voir sur internet, je suis donc allé voir. La conclusion générale est que les écritures n'interdisent pas la peine de mort et que celle-ci peut avoir un effet dissuasif et exemplaire. Ces interprétations s'appuient sur des passages très explicites. Je retiens en particulier :

- *Si quelqu'un verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé ; car Dieu a fait l'homme à son image (Gn 9, 6).*
- *Celui qui dérobera un homme, et qui l'aura vendu ou retenu entre ses mains, sera puni de mort (Ex 21).*
- *Celui qui frappera son père ou sa mère sera puni de mort (Ex 21, 15).*

Il est à noter que ces versets sont en contradiction apparente avec le verset (Ex 20, 13) : **"Tu ne tueras point"** de la bible Segond et de la bible de Jérusalem ou le **"Tu ne commettras pas le meurtre"** de la TOB ou de la bible Bayard. L'écart entre les deux formulations semble grand. Mais en l'occurrence, ce n'est pas l'Homme ou une autorité qui décide, c'est Dieu qui dicte sa loi l'homme ne décide pas et n'a pas le choix.

Observons aussi que Dieu ne condamne à mort ni Caïn pour le meurtre de son frère Abel, ni David pour celui de son officier Urie, dont il convoite la femme Bethsabée. Le premier est condamné à errer sans fin, le second sera pardonné mais perdra son dernier né.

Le nouveau testament commence par deux décisions du roi Hérode, le massacre des Saints Innocents (Mt 2, 18) et l'exécution de Saint Jean le Baptiste (Mc 6, 17-29). Il se termine juste avant les persécutions de Néron suite à l'incendie de Rome en l'an 64 et ne parle ni de la crucifixion de St Pierre, ni de la décapitation de St Paul et pas plus du martyr des nombreux chrétiens innocents.



Entre ces événements dramatiques, les évangiles nous conduisent vers la passion du Christ injustement accusé, et pourtant condamné par Pilate à la mort la plus indigne, la crucifixion, peine infamante réservée aux brigands et aux pirates, parfois aux prisonniers de guerre.

Dans les actes des apôtres, Etienne est condamné par le Grand Conseil juif, il est lapidé (Act 7, 54-59). Saul, futur St Paul, y assiste et approuve la lapidation d'Etienne (Act 8, 1). Il persécute et tue des chrétiens (Act 9, 1).

Un peu plus tard, Hérode fait exécuter le disciple Jacques (Act 12, 1-2).

De son côté, le Christ fait grâce à la femme adultère et nous renvoie à nos propres faiblesses :

"Que celui de vous qui est sans péché jette le premier la pierre contre elle (Jn 8, 7).

"Alors s'étant relevé, et ne voyant plus que la femme, Jésus lui dit : « Femme, où sont ceux qui t'accusaient ? Personne ne t'a-t-il condamnée ? » Elle répondit : « Personne, Seigneur. » Et Jésus lui dit : « Je ne te condamne pas non plus : va, et désormais ne pèche plus. » (Jn 8, 10-11)

Nous pouvons observer que si Dieu est dur dans la loi, il est clément dans son application. En revanche les hommes utilisent la peine de mort non pour la justice, ce qui, a minima, devrait être le cas, mais pour l'injustice et souvent vis-à-vis d'innocents ou de justes. En termes d'exemplarité on est loin du compte.

L'effet dissuasif ne fonctionne pas davantage. Ni les exécutions, ni les persécutions ne sont parvenues à étouffer la bonne nouvelle.



2

LA PEINE DE MORT AUJOURD'HUI



Peut-on faire un parallèle avec aujourd'hui ? Je pense que oui. La peine de mort est utilisée à grande échelle par les dictatures. Elle est objectivement au service de la terreur et non de la justice qu'elle prétend représenter. Il suffit de regarder le monde qui nous entoure ou de consulter l'histoire du 20ème siècle.

Est-elle efficace ? Non les statistiques sont claires. Les pays démocratiques qui l'appliquent ont de plus mauvais résultats que ceux qui l'ont abolie. Une étude publiée en 2002 a comparé les taux de criminalité entre les États-Unis d'une part, le Canada et les pays européens, alliés traditionnels des États-Unis, d'autre part. Il en est ressorti que le taux de criminalité est **3 fois plus élevé aux États-Unis que chez leurs alliés abolitionnistes**. Les dernières données comparatives, en 2017, indiquent un taux d'homicide volontaire de 5,3 pour 100 000 habitants aux USA, tous états confondus, contre 1,3 pour 100 000 habitants en France. Aux États-Unis même, où 22 états sur 50 sont abolitionnistes, d'un état à l'autre, cet argument ne tient pas face aux statistiques du FBI.

Et que dire de l'erreur judiciaire ! Zhang Yuhuan, condamné à mort en Chine après des aveux extorqués sous la torture a été enfin innocenté le 4 août 2020 après 27 ans d'incarcération.

Robert Earl DuBoise, 172ème condamné à mort aux États-Unis est innocenté le 14 septembre 2020. Il aura passé 37 ans dans les couloirs de la mort de l'état de Floride à la suite de dénonciations mensongères. Pour ces deux cas révélés combien restent cachés ? Ces erreurs ont fait des jurés et des juges les auteurs involontaires d'assassinats d'innocents et de toute la chaîne judiciaire des complices.

3

LES OBJECTIONS

Ni dissuasive, ni exemplaire, ni efficace, et de plus faillible, alors quels arguments peuvent avancer les partisans de la peine de mort ?

1# Les tueurs de masse

Je pense avoir en parti répondu au problème des tueurs de masse. Ils agissent au sein de dictatures et utilisent la peine de mort pour terroriser. La meilleure chose à faire est sans doute de supprimer cette peine de mort qui ne sert qu'à eux. L'abolition de la peine de mort ne les empêcherait pas de sévir mais leur compliquerait la tâche. J'ajouterai que l'histoire montre que très peu ont eu de procès. Quand ils sont aux abois, soit ils se suicident, soit ils sont exécutés au moment de leur arrestation, soit ils font l'objet d'un simulacre de procès.

2# Les tueurs en série

Ils posent un autre problème. La première des choses qui me vient à l'esprit c'est le qualificatif de monstre qu'on leur applique souvent. Les qualifier de monstres, c'est nier leur humanité et leur droit à la dignité. Même eux ont ce droit. Si donc ce sont des hommes jugeons-les comme les autres hommes et ne faisons pas de lois d'exception pour eux.

3# Les terroristes

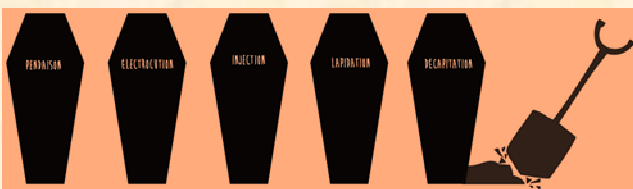
Il s'agit d'un sujet brûlant d'actualité. Eux cherchent la mort. Qui peut prétendre qu'une éventuelle condamnation à mort aurait arrêté les auteurs des attentats du 11 septembre 2001 ? Quel intérêt a un pays de transformer des poseurs de bombe en martyrs d'une cause ? Priver un terroriste d'une condamnation à mort et d'une exécution, c'est mettre à mal son "héroïsme" en le ramenant au rang de criminel de droit commun, et c'est aussi le priver de ce qu'il cherche : finir en martyr pour sa cause.

Je note que pour nous chrétiens, même si c'est dur à entendre et à admettre, les tueurs des catégories citées sont et restent des enfants de Dieu et donc nos frères en Christ. Une question : dans quelle catégorie auriez-vous rangé Saul ?

4# L'interrogation personnelle

Si c'était votre enfant la victime, qu'elle serait votre position ? Cette demande nous transforme en juge. Je ne peux pas dire ce que je penserais et ferais si j'étais directement concerné. Peut-être aurais-je des idées de vengeance ?

Comme le disent les expressions : "on ne peut être juge et partie", et " la vengeance n'est pas la justice ". Je n'ai donc pas à répondre à cette question personnelle qui ne peut avoir de réponse puisque je ne suis pas habilité à juger une affaire qui me concerne.





4 LA POSITION DES EGLISES

Les églises ont pris position depuis longtemps sur ce sujet :

L'Alliance réformée mondiale déclare en 1989 « *Là où la peine de mort est préconisée, l'amour rédempteur et réconciliateur de Dieu est violé* ».

Le Conseil œcuménique des Églises (COE) de mars 1990 proclame l'opposition inconditionnelle à la peine de mort « en ôtant la vie humaine, l'État usurpe la volonté de Dieu ». Le COE a ainsi recommandé aux gouvernements d'abolir la peine de mort et de ratifier rapidement le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

Si les derniers papes ont régulièrement pris position contre la peine de mort et sont également intervenus en faveur de condamnés, il existait toujours une ambiguïté à l'article 2267 du Catéchisme Universel, même après la mise à jour de 1998. En effet, il n'y était pas exclu de recourir à la peine de mort sous certaines conditions.

Depuis le 2 août 2018, l'article 2267 a changé : « *Pendant longtemps, le recours à la peine de mort de la part de l'autorité légitime, après un procès régulier, fut considéré comme une réponse adaptée à la gravité de certains délits, et un moyen acceptable, bien qu'extrême, pour la sauvegarde du bien commun.* »



Aujourd'hui on est de plus en plus conscient que la personne ne perd pas sa dignité, même après avoir commis des crimes très graves. En outre, s'est répandue une nouvelle compréhension du sens de sanctions pénales de la part de l'État. On a également mis au point des systèmes de détention plus efficaces pour garantir la sécurité à laquelle les citoyens ont droit, et qui n'enlèvent pas définitivement au coupable la possibilité de se repentir. C'est pourquoi l'Église enseigne, à la lumière de l'Évangile, que « la peine de mort est inadmissible car elle attende à l'inviolabilité et à la dignité de la personne » et elle s'engage de façon déterminée, en vue de son abolition partout dans le monde. »

Cette position est clairement réitérée dans la nouvelle encyclique « Fratelli tutti » (Tous frères) sur la fraternité et l'amitié sociale du 4 octobre 2020.

« Tous les chrétiens et les hommes de bonne volonté sont donc appelés [...] à lutter non seulement pour l'abolition de la peine de mort, légale ou illégale, et sous toutes ses formes, mais aussi afin d'améliorer les conditions carcérales, dans le respect de la dignité humaine des personnes privées de la liberté. Et cela, je le relie à la prison à perpétuité. [...] La prison à perpétuité est une peine de mort cachée. »

« Le rejet ferme de la peine de mort montre à quel point il est possible de reconnaître l'inaliénable dignité de tout être humain et d'accepter sa place dans cet univers. »

« J'invite les chrétiens qui doutent et qui sont tentés de céder face à la violence, quelle qu'en soit la forme, à se souvenir de cette annonce du livre d'Isaïe : " Ils briseront leurs épées pour en faire des socs " (Is 2, 4). »

5 A PROPOS DE L'ACAT

Action des Chrétiens pour
l'Abolition de la torture



L'abolition de la peine de mort fait partie du mandat de l'ACAT de façon tout à fait logique. Comme toute organisation de défense des droits de l'homme elle s'appuie sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en particulier les articles :

~ n°3 « **Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne** » ;

~ et n°5 « **Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants** ».

Mais parce que nous, membres de l'ACAT, mouvement œcuménique, sommes chrétiens, nous œuvrons aussi dans ce sens au nom du Christ en répondant à l'appel de nos Églises et de notre foi.

Le Groupe ACAT d'Orange, Alain GRANIER

